

**POLE CITOYENNETE ET COHESION SOCIALE
DIRECTION DES RESSOURCES ET DE L'OFFRE
MEDICO-SOCIALE**

Ref : 76528

ARRETE

Le Président du Conseil Départemental du Loiret

Arrêté portant programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du a) de l'article L. 313-3 du Code de l'action sociale et des familles pour les années 2025 à 2029

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1, L. 312-8 et D. 312-204 ;

Vu le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux,

Vu le décret n°2016-1759 du 16 décembre 2016 relatif à la transmission des actes d'autorisation en matière sociale relevant de la compétence exclusive du Président du Conseil départemental ;

Vu la délibération du 28 juin 2018 autorisant le Président du Conseil départemental à signer la convention de transmission des documents administratifs entre le Conseil départemental du Loiret, l'Agence Régionale de Santé (ARS) Centre Val de Loire et l'Etat (DRDJSCS) ;

Vu la convention signée le 31 août 2018 relative aux conditions et modalités de transmission par le Conseil départemental des actes administratifs à l'ARS ou la DRDJSCS ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental du Loiret en date du 31 juillet 2023 conférant délégations de signature au sein de la Direction des Ressources et de l'Offre Médico-sociale du Pôle Citoyenneté et Cohésion sociale ;

Vu l'avenant n°2 du Président du Conseil départemental du Loiret en date du 29 octobre 2024 à l'arrêté conférant délégations de signature au sein de la Direction des Ressources et de l'Offre Médico-sociale du Pôle Citoyenneté et Cohésion sociale ;

Sur proposition du Directeur général des services départementaux ;

Arrête

Article 1^{er} : Conformément à l'article D. 312-204 du Code de l'action sociale et des familles, la programmation pluriannuelle de transmission des rapports d'évaluation des établissements ou services mettant en œuvre des mesures de prévention ou d'aide sociale à l'enfance, dont l'autorisation est délivrée conformément au a) de l'article L313 du Code de l'action sociale et des familles, est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Conformément à l'article 2 du décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des services et établissements sociaux et médico-sociaux, la programmation prévue à l'article 1er porte sur la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029.

Cette programmation peut être modifiée notamment pour tenir compte de changements intervenus dans la situation des établissements et services concernés. Elle est ajustée au plus tard au 31 décembre de chaque année au titre des cinq années suivantes.

Article 3 : Le Directeur général des services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'organisme gestionnaire, publié au recueil des actes administratifs du Département du Loiret et transmis au Directeur général de l'Agence régionale de Santé Centre-Val de Loire.

Fait à ORLEANS, le 18 DEC. 2024

Pour le Président du Conseil départemental et par délégalion,

Romarc GUYON
Directeur des Ressources et de l'Offre
Médico-Sociale,
Pôle Citoyenneté et Cohésion sociale

Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé à Monsieur le Président du Conseil Départemental - Département du Loiret - 45945 ORLEANS, dans un délai de deux mois suivant la date à laquelle toutes les formalités de publicité prévues au présent arrêté auront été accomplies ou d'un recours contentieux formé auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cedex 1, ou via l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois suivant la date à laquelle toutes les formalités de publicité prévues au présent arrêté auront été accomplies

Annexe

Relative à la programmation de transmission des rapports établissements ou services mettant en œuvre des mesures de prévention ou d'aide sociale à l'enfance autorisés par le Président du Conseil départemental du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029

Gestionnaire	Nom de l'établissement	Commune	Date d'autorisation	Date de renouvellement (+15 ans)	2025	2026	2027	2028	2029
CHRO	CAMPS polyvalent d'Orléans	ORLEANS	03/01/2017	03/01/2032	03/01/2025				
ADPEP	CAMPS Gilberte et Jacques Clauset	MONTARGIS	03/01/2017	03/01/2032	03/01/2025				
Département	Maison départementale de l'enfance (MDE) = Foyer de l'enfance + Centre parental	ORLEANS	03/01/2017	03/01/2032	03/01/2025				
Groupe SOS Jeunesse	LE MOUTEAU	ST JEAN LE BLANC	03/01/2017	03/01/2032	03/01/2025				
Département	Maison départementale de l'enfance (MDE)	AMILLY	03/01/2017	03/01/2032	03/01/2025				
Fondation La Vie au Grand Air	Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) de l'Orléanais	ORLEANS	10/04/2022	10/04/2037	10/04/2025				
Fondation La Vie au Grand Air	DAPAD	ORLEANS	10/04/2022	10/04/2037	10/04/2025				
Fondation La Vie au Grand Air	SAEJ	MONTARGIS	10/04/2022	10/04/2037	10/04/2025				
Fondation La Vie au Grand Air	SAEJ	ORLEANS	10/04/2022	10/04/2037	10/04/2025				
SARL EQUISIENTO	EQUISIENTO	SAINTE MAURICE SUR AVEYRON	02/05/2022	02/05/2037	02/05/2025				
A Domicile 45	A Domicile 45 service Famille TISF	ORLEANS	21/05/2012	21/05/2027	21/05/2025				
Fondation Serenne	INSTITUTION SERENNE	ORLEANS	03/01/2017	03/01/2032	03/06/2025				
LA MAISON DEZ'EL	LIEU DE VIE ET D'ACCUEIL LA MAISON DEZ'EL	SAINTE JEAN DE BRAYE	22/05/2023	22/05/2038		22/05/2026			

Croix Rouge Française	Relais parentaux Croix Rouge Française	AMILLY	02/06/2023	02/06/2038	02/06/2026			
DARNA	Lieu de vie et d'accueil DARNA	SAINT JEAN LE BLANC	30/06/2023	30/06/2038	30/06/2026			
Fondation Action Enfance	VILLAGE D'ENFANTS D'AMILLY	AMILLY	07/07/2018	07/07/2033	07/07/2026			
Fondation Action Enfance	VILLAGE D'ENFANTS LOIRET 3	OUEST ORLEANAIS	01/09/2023	01/09/2038	01/09/2026			
SARL la vie devant soi	Lieu de vie et d'accueil la vie devant soi	VIMORY	01/09/2023	01/09/2038	01/09/2026			
Le Renouveau	Lieu de vie et d'accueil Le Renouveau	COURTENAY	11/11/2023	11/11/2038	11/11/2026			
SAS Vis et deviens	Lieu de vie et d'accueil Vis et deviens	APELLE SUR AVE	26/04/2024	26/04/2039	26/04/2027			
GRUPE SOS (anciennement ESPACE FAMILLES LOIRET)	CENTRE DE THERAPIE FAMILIALE	ORLEANS	28/04/2024	28/04/2039	28/04/2027			
SAS « Edifier son jiku »	Lieu de vie et d'accueil Edifier son jiku	CHALETTE SUR LOING	10/07/2024	10/07/2039	10/07/2027			
Association "Les Enraciné"	Lieu de vie et d'accueil Les Enraciné	INGRÉ	17/09/2024	17/09/2039	17/09/2027			
Association Point de suspension	Le Moulin Grimault	NOYERS	24/01/2020	24/01/2035	24/01/2028			
AIDAPHI	SERVICE DEPARTEMENTAL AEP	SEMOY	01/01/2021	01/01/2036	01/01/2029			
AIDAPHI	MECS CAERIS	ORLEANS	06/04/2021	06/04/2036	06/04/2029			
AIDAPHI	SAF	ORLEANS	06/04/2021	06/04/2036	06/04/2029			
AIDAPHI	DAPAD	ORLEANS	06/04/2021	06/04/2036	06/04/2029			
AIDAPHI	CAMPS	ORLEANS	06/04/2021	06/04/2036	06/04/2029			